

20. *Souligne* l'importance que la recherche et l'échange d'informations sur la recherche scientifique et le progrès technique revêtent pour le développement de la production vivrière et demande à la communauté internationale d'accroître son assistance financière et technique aux pays en développement dans le domaine de la recherche agricole et de prendre des mesures propres à encourager le transfert de techniques en vue d'améliorer les méthodes de culture, et aussi de soutenir les activités de coopération technique entre pays en développement dans ce domaine;

21. *Demande* à la communauté internationale de poursuivre et d'accroître son soutien aux mesures qui visent à améliorer la sécurité alimentaire mondiale et à éliminer la faim et la malnutrition;

22. *Reconnaît* que l'expansion des exportations, en particulier celles des pays en développement, constitue un élément important de la sécurité alimentaire et demande aux pays développés de prendre des mesures supplémentaires pour libéraliser les échanges agricoles;

23. *Demande* que les pays importateurs et exportateurs de céréales instaurent une plus grande coopération internationale dans leurs échanges, leur production et leurs politiques de stockage, afin notamment d'éviter que le marché international des céréales ne pâtisse d'une instabilité préjudiciable aux pays en développement;

24. *Prie instamment* tous les gouvernements intéressés d'étudier, à la prochaine session du Conseil international du blé, la possibilité de reprendre bientôt la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un arrangement international destiné à remplacer l'Accord international sur le blé de 1971, tel qu'il a été prorogé, afin de conclure au plus tôt un nouvel accord propre à contribuer au bon fonctionnement du marché international du blé, en tenant compte des intérêts des pays en développement;

25. *Demande* à la communauté internationale de mobiliser des ressources financières et autres afin d'appuyer les mesures prises par les pays en développement pour renforcer leurs programmes de stockage lorsqu'ils trouvent nécessaire de constituer des réserves alimentaires;

26. *Déclare* qu'il est urgent de trouver des solutions multilatérales aux problèmes de commerce, d'accès, de concurrence et d'approvisionnement qui se posent en ce qui concerne les produits agricoles et demande aux organismes compétents de trouver des solutions appropriées en tenant spécialement compte de la situation et des besoins particuliers des pays en développement;

27. *Fait sien* le nouvel objectif du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire pour la période biennale 1985-1986, à savoir d'établir à un milliard 350 millions de dollars les ressources ordinaires du Programme alimentaire mondial⁴⁹, et demande aux pays contributeurs, anciens et nouveaux, de faire en sorte que cet objectif soit atteint en temps voulu;

28. *S'associe* à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur des pays d'Afrique menacés de pénurie alimentaire et prie instamment la communauté internationale d'y répondre généreusement, notamment en accroissant d'urgence l'assistance qu'elle accorde sous la forme d'aide alimentaire et de moyens de production agricoles;

29. *Prend note* des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural⁵⁰ et attend avec intérêt le bilan des progrès de la réforme agraire et du développement rural qui doit être soumis au Conseil économique et social en 1984;

30. *Demande* aux gouvernements intéressés de réaliser leur réforme agraire et leur développement rural dans le cadre de leurs plans et objectifs nationaux et conformément aux recommandations de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, telles qu'elles ont été adoptées;

31. *Approuve* la mise en place de mécanismes régionaux pour réduire la vulnérabilité en matière d'alimentation, la malnutrition et la sous-nutrition, et se félicite à cet égard de la création récente du Comité d'action pour la sécurité alimentaire régionale;

32. *Souligne* qu'il est important de développer les pêcheries pour accroître l'approvisionnement alimentaire et améliorer la nutrition et approuve l'initiative qu'a prise l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de réunir en 1984 une Conférence mondiale sur la gestion et le développement des pêcheries;

33. *Met l'accent* sur l'importance du développement de l'élevage et de la pêche dans les stratégies, plans et programmes alimentaires des pays en développement et demande à la communauté internationale de continuer à mettre à la disposition des organismes internationaux compétents les ressources nécessaires pour réaliser des études dans ces domaines et contribuer ainsi davantage au développement du secteur alimentaire et agricole;

34. *Accueille avec satisfaction* la décision que le Conseil mondial de l'alimentation a prise d'établir, pour sa dixième session en 1984, une évaluation spéciale des progrès réalisés et des tâches à accomplir pour atteindre les objectifs fixés par la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974⁵⁰;

35. *Prie instamment* le Conseil mondial de l'alimentation, dans le cadre de son mandat, de mobiliser les concours et de redoubler d'efforts dans la lutte pour éliminer la faim, de continuer à examiner les grands problèmes et les grandes questions de politique générale et à présenter des rapports à ce sujet et de continuer de servir de mécanisme coordonnateur des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'alimentation et des politiques qui s'y rattachent.

102^e séance plénière
19 décembre 1983

38/159. Situation critique de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1^{er} mai 1974, où figurent la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, qui contient la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre

⁴⁹ Voir WFP/CFA: 15/19, par. 42.

⁵⁰ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 19 (A/38/19)*, première partie, par. 7.

1975, relative au développement et à la coopération économique internationale,

Rappelant la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui figure en annexe à sa résolution 35/56 du 5 décembre 1980 et où l'Assemblée générale a souligné que le développement agricole et rural et l'élimination de la faim et de la malnutrition sont au nombre des principaux objectifs de la Décennie,

Rappelant également le Programme d'action de la Conférence mondiale de l'alimentation⁵¹, dans lequel figure la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition adoptée par la Conférence⁵², ainsi que la Déclaration de principes et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural⁵³,

Rappelant en outre ses résolutions 35/69 du 5 décembre 1980, 36/186 du 17 décembre 1981 et 37/245 du 21 décembre 1982 portant sur la situation alimentaire et agricole en Afrique,

Reconnaissant la priorité élevée accordée à l'alimentation et à l'agriculture ainsi que l'engagement et la détermination de l'Afrique de consacrer en priorité ses ressources limitées au développement agricole, conformément à ce qui est indiqué dans le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique⁵⁴,

Notant avec une vive préoccupation que la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique s'est fortement détériorée au cours des deux dernières décennies et qu'il en est résulté une baisse de la production alimentaire par habitant ayant des conséquences nuisibles sur des normes diététiques déjà bien inférieures aux besoins essentiels, ainsi qu'une augmentation alarmante du nombre de personnes menacées par la malnutrition, la faim et la famine,

Gravement préoccupée par la ponction croissante et pénible que les pays d'Afrique doivent faire sur leurs maigres réserves en devises, du fait qu'ils deviennent davantage tributaires des importations de produits alimentaires en raison de leur déficit vivrier critique, et qui a eu des effets préjudiciables sur leur développement global,

Profondément préoccupée également par l'avancée ininterrompue du désert et le problème chronique de la sécheresse dans de nombreux pays d'Afrique, qui rendent encore plus aigu le problème alimentaire sur le continent africain,

Reconnaissant que la crise des ressources vivrières a encore été exacerbée par des facteurs tels que des précipitations insuffisantes, des feux de brousse, une infestation anormalement grave des cultures, des épidémies et des pénuries chroniques de facteurs de production,

Reconnaissant que la responsabilité du développement de la production alimentaire et agricole incombe au premier chef aux pays en développement eux-mêmes et que ces pays s'efforcent de plus en plus, avec une

détermination croissante, d'accélérer le développement de leurs secteurs alimentaire et agricole,

Reconnaissant le rôle des stratégies relatives au secteur alimentaire, conçues par le Conseil mondial de l'alimentation en tant que moyen permettant aux pays en développement intéressés d'adopter une approche intégrée en vue d'accroître leur production vivrière, d'améliorer la consommation et d'obtenir le complément nécessaire de ressources internationales,

Réitérant l'appel lancé dans le Plan d'action de Lagos en faveur de l'application de politiques incitant les petits exploitants, en particulier, à augmenter leur production, tout en protégeant les intérêts des consommateurs les plus pauvres,

Convaincue qu'un appui international accru à la lutte contre la sécheresse, la désertification, les épidémies, l'infestation des cultures et les pertes après récolte, entre autres problèmes, est essentiel à l'autosuffisance alimentaire de l'Afrique,

Convaincue en outre qu'un soutien actif à l'échelon international peut renforcer les efforts déployés par les pays africains pour combler les lacunes de technologie, de gestion et de ressources financières qui entravent la production alimentaire et agricole en Afrique,

Notant avec une vive préoccupation que les conclusions auxquelles est arrivé le Groupe d'action spécial FAO/PAM constitué par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial ont fait ressortir aussi l'aggravation de la crise des ressources vivrières, qui a eu pour effet d'accroître la faim et la malnutrition dont souffrent jusqu'à 150 millions de personnes dans vingt-deux pays africains,

Notant avec une profonde préoccupation que la réunion de haut niveau des pays africains intéressés et des pays donateurs potentiels, convoquée par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture le 19 octobre 1983 à Rome, n'a pas produit jusqu'à présent les ressources supplémentaires importantes d'aide alimentaire dont on avait besoin et qui ont été estimées à 3,2 millions de tonnes par le Groupe d'action spécial FAO/PAM, dont un million de tonnes au moins devraient être fournies dans les mois à venir, y compris 700 000 tonnes à fournir d'urgence dans les tout prochains mois pour pouvoir continuer à approvisionner les vingt-deux pays touchés,

Notant que la situation économique mondiale actuellement défavorable, à en juger notamment par la faiblesse des marchés d'exportation étrangers, par les déficits des balances des paiements et par les taux d'intérêt élevés, ainsi que, dans certains cas, une stagnation de l'assistance et d'autres facteurs connexes ont sérieusement compromis la capacité qu'ont les pays africains de maintenir leur production alimentaire et agricole à un niveau raisonnable et de couvrir leur déficit vivrier par des importations commerciales,

1. *Réaffirme* ses résolutions 35/69, 36/186 et 37/245 et demande qu'elles soient d'urgence appliquées intégralement;

2. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général sur la situation alimentaire et agricole en Afrique⁵⁵ et sur l'état de la technologie alimentaire et agricole en Afrique⁵⁶;

⁵¹ Voir *Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3), première partie.

⁵² *Ibid.*, chap. I.

⁵³ Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, Rome, 12-20 juillet 1979* (WCARRD/REP), première partie.

⁵⁴ A/S-11/14, annexe I.

⁵⁵ A/38/377.

⁵⁶ A/38/280-E/1983/93.

3. *Accueille avec satisfaction* les conclusions et recommandations adoptées par le Conseil mondial de l'alimentation à sa neuvième session ministérielle⁵⁷, en particulier celles qui concernent la région d'Afrique;

4. *Prend acte avec satisfaction* de l'initiative opportune et importante que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a prise en convoquant une réunion extraordinaire sur la situation vivrière en Afrique et prie instamment la communauté internationale de répondre favorablement et immédiatement à l'appel qu'il a lancé en vue de remédier à la situation actuellement critique des ressources vivrières en Afrique;

5. *Appuie* l'appel urgent lancé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur des vingt-deux pays africains menacés de pénurie alimentaire et prie instamment la communauté internationale d'y répondre généreusement en fournissant le complément d'aide alimentaire nécessaire, évalué par le Groupe d'action spécial FAO/PAM à 3,2 millions de tonnes, dont un million de tonnes au moins devraient être fournies dans les mois à venir, y compris 700 000 tonnes à fournir immédiatement pour pouvoir continuer à approvisionner les pays touchés, ainsi que des facteurs de production agricole d'une valeur de 76 millions de dollars pour contribuer au relèvement de l'agriculture et de l'élevage;

6. *Reconnaît* le rôle que jouent la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, le Conseil mondial de l'alimentation, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale dans la mobilisation d'une aide alimentaire et d'une assistance agricole pour l'Afrique et demande aux pays donateurs, actuels et nouveaux, d'accroître les ressources qu'ils fournissent pour satisfaire aux besoins de l'Afrique en matière d'aide alimentaire et de développement agricole;

7. *Prie instamment* tous les pays d'Afrique de continuer de donner la priorité à l'alimentation et à l'agriculture, conformément à leurs plans et programmes de développement national, et d'appliquer des mesures pour accroître substantiellement leur production alimentaire et agricole, en conformité avec le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, et réaffirme à cet égard le rôle important que pourraient jouer dans ce processus les stratégies, plans et programmes alimentaires nationaux;

8. *Prie instamment* la communauté internationale de compléter, grâce à l'octroi, sur une base prioritaire et à long terme, d'une assistance financière et technique accrue, les efforts nationaux entrepris par les pays africains pour réaliser les buts et objectifs énoncés dans le Plan d'action de Lagos concernant l'alimentation et l'agriculture⁵⁸, compte tenu des recommandations formulées par les ministres africains de l'alimentation et de l'agriculture à la douzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique⁵⁹, notamment les objectifs suivants :

a) Améliorer notablement la situation alimentaire et jeter les bases qui permettraient de parvenir à l'auto-

suffisance dans le domaine des céréales, de l'élevage et de la production halieutique;

b) Réaliser des progrès importants afin de parvenir à réduire de 50 p. 100 les pertes après récolte, notamment grâce à la construction d'installations d'entreposage;

c) Améliorer l'infrastructure des transports pour faciliter la distribution des produits alimentaires aux niveaux national, sous-régional et régional;

d) Appuyer la recherche autochtone grâce à l'extension et à l'amélioration de la recherche agricole, en mettant l'accent en particulier sur l'élevage, l'amélioration des semences et un approvisionnement suffisant en engrais, pesticides et autres produits chimiques adaptés aux conditions en Afrique;

9. *Prie en outre instamment* tous les organes, organisations et organismes compétents des Nations Unies de développer leurs programmes de formation en vue de renforcer les capacités nationales dans les domaines de l'élaboration, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des projets touchant le secteur agricole;

10. *Demande* à la communauté internationale de continuer à appuyer les efforts entrepris par les pays africains aux niveaux national, sous-régional et régional pour augmenter leur production alimentaire, notamment par l'octroi, sur une base prioritaire et à long terme, d'une assistance financière et technique supplémentaire à l'Afrique par des organismes des Nations Unies tels que le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes s'occupant du financement du développement agricole et par une augmentation des prêts de la Banque mondiale au secteur agricole en Afrique;

11. *Reconnaît* qu'une année internationale consacrée à la mobilisation de ressources financières et techniques pour l'alimentation et l'agriculture en Afrique serait un moyen utile d'axer l'attention de la communauté internationale sur ce problème et pourrait accélérer le processus qui aboutirait à une amélioration sensible de la production alimentaire et agricole en Afrique;

12. *Note* que le rapport du Secrétaire général sur l'état de la technologie alimentaire et agricole en Afrique⁶⁰ est incomplet à certains égards et que la collecte des données se poursuit et demande qu'un rapport mis à jour soit présenté à l'Assemblée générale lors de sa quarantième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social;

13. *Prie* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1984, un rapport intérimaire sur l'application de la présente résolution.

102^e séance plénière
19 décembre 1983

38/160. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 37/248 du 21 décembre 1982, par laquelle elle a notamment prié le Secrétaire général

⁵⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément n° 19 (A/38/19)*, première partie.

⁵⁸ A/S-11/14, annexe I, chap. I.

⁵⁹ Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport de la douzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, Alger, 22 septembre-2 octobre 1982 (ARC/82/REP)*.